



Rangement minimum dans un appartement

Par **AMIKAL**, le **08/07/2015** à **12:50**

Bonjour,
Mes locataires étant en préavis de départ,
Une agence a commencé à faire visiter l'appartement.
Elle m'informe que les pièces sont dans un tel état de désordre, voire d'abandon, qu'elle pense qu'il est peut-être préférable d'attendre le départ des locataires avant de reprendre les visites.
(il ne s'agit pas de cartons de déménagement mais bien d'un réel laissé aller).
(mes locataires jeune couple tiré aux quatre épingles en apparence...).
Je me demande s'il n'y a pas une règle de rangement minimal dans un appartement, car il me semble subir un certain préjudice pour le faire visiter.
Merci par avance si vous pouvez me donner votre avis à ce sujet.

Par **Lag0**, le **08/07/2015** à **13:09**

Bonjour,
Le locataire, et à condition qu'une clause de visite valide soit bien présente au bail, n'a que l'obligation de laisser visiter le logement conformément aux termes de cette clause.
Il n'a aucune autre obligation, ni celle de participer aux visites, ni celle de briquer le logement avant chacune d'elles.